



## renseignement sur le cumul de travail

Par **Misso**, le **25/10/2012** à **21:20**

Bonjour,

Je suis assistante d'éducation dans un collège et j'ai un second emploi dans le même collège (donc deux contrats différents). Sur mon premier emploi j'ai été victime d'un accident de travail. L'inspection académique a reconnu mon accident de travail donc m'a versé mon salaire normal (pour le premier emploi). J'ai envoyé une feuille d'indemnité journalière pour mon second emploi mais ils refusent de prendre en charge mon second emploi car je n'ai pas fait de demande de cumul d'emploi.

Je ne savais pas qu'il fallait la faire. Il faut savoir que c'est la même secrétaire qui me fait signer mes deux contrats sous couvert de ma principale. Donc elles sont au courant de mon double emploi. A cause d'elle qui ne m'ont pas dit de faire cette démarche je ne peux percevoir aucune indemnités journalières pour mon second emploi.

Que faire? Suis-je responsable de mon manque de connaissance des lois?(de la demande du cumul d'emploi)

Quel est le recours possible? Qui est responsable l'établissement ou je travaille ou moi!?

Merci de m'aider au plus vite.

Par **pat76**, le **26/10/2012** à **15:55**

Bonjour

Vous pouvez consulter les délégués du personnel dans un premier temps et ensuite saisir le Tribunal administratif.

Vous avez deux contrats avec le même employeur et il l'ignore...